



## VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six, le dimanche 29 mars à seize heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**25/03/2026**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**25/03/2026**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Tuilogona O'CONNOR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Caroline COGNET
Mme Mimsy DALY	M. Alexandre MACHFUL
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI	Mme Laure TRABELSI
Mme Chantal BOUYE	Mme Anne-Laure POMMELET
M. Patrick GUILLON	M. Pierre MESTRE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Julien TRAN AP
M. Maxim BANCK	Mme Naïa WATEOU
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Charlotte THAIAWE
M. Warren NAXUE	Mme Vaimoe ALBANESE
Mme Kimberley BARONI	M. Yan SIVI
M. Emmanuel BERART	M. Arthur LETOURNEULX
Mme Pascale SERVENT	M. Yann WAKA-AWA
M. Marc ZEISEL	M. Cael NORMANDON
Mme Janine BAJON	M. Rayann LACHENY
M. Francis MALUIA	Mme Virginie RUFFENACH
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jordan COURTOT
M. Jean SAUSSAY	Mme Julie NGUYEN
M. Marc LE LEIZOUR	M. Ludovic TALIA
M. Jonas TAOFIFENUA	M. Olivier THUPAKO
Mme Suzanne ROESTAM	M. Philippe DUNOYER
Mme Anne-Christine CHIMENTI	Mme Veylma FALAEO
Mme Christiane SARIDJAN	Mme Sandra HEMA
M. Philippe BLAISE	M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Hélène ARNOUX	
Mme Laurence GALINIE	

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-513  
relative à l'élection des adjoints au maire

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 29 mars 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles L. 122-1, L. 122-2 et L. 122-4-3,

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs,

VU la délibération du conseil municipal n° 2026-512 du 29 mars déterminant le nombre de postes d'adjoint au maire,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/23 du 25 mars 2026,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1<sup>er</sup> /

Le conseil municipal de la ville de Nouméa a procédé ce jour à l'élection des adjoints au maire.

Les résultats du scrutin et le déroulement des opérations électorales, tels qu'arrêtés par les membres du bureau électoral, sont détaillés dans le procès-verbal et son annexe ci-joints.

ARTICLE 2 /

Les réclamations contre l'élection des adjoints au maire sont, à peine d'irrecevabilité, soit consignées au procès-verbal, soit déposées au plus tard à 18 heures le cinquième jour suivant l'élection, auprès des services de l'Etat compétents ou directement au greffe du tribunal administratif.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 29 MARS 2026

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Maxim BANCK

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DJCA	1
- MISE EN LIGNE	1